

## Quartier Bel Air / Usine

### Présentation des scénarios d'aménagement de voirie

### Réunion publique du 9 juin 2021

#### Compte rendu des échanges et réponses aux questions reçues par email

---

Etaient présents :

- 40 habitants

#### **Intervenants Mairie :**

- Bernard DE SOUZA, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en charge de l'urbanisme
- Annie PONS, adjointe au Maire en charge des travaux de voirie Bordeaux Métropole
- Jérôme LARQUIER, directeur général des services
- Cécile MAILLARD, responsable du service développement territorial

#### **Intervenants Bordeaux Métropole :**

- Aude MEROUZE, référente territoriale, service aménagement urbain, Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole
- Julie SAMBLAT, responsable du service Prospective et Travaux, Direction de l'Eau, Bordeaux Métropole
- Morgane LE GALL, chargée d'opération, service aménagement urbain, Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole

## PRESENTATION DES SCENARIOS D'AMENAGEMENT

Annie PONS remercie les habitants présents dans la salle ainsi que les intervenants de Bordeaux Métropole, chargés de dérouler la présentation. Cette réunion vise à présenter les différents scénarios d'aménagement des rues de Bel Air, rue de l'Usine et allée de l'Usine.

La circulation actuelle se caractérise par une chaussée globalement étroite dont les emprises sont variables, un stationnement spontané et implanté majoritairement sur chaussée au droit de la résidence Emporium, et des accotements enherbés, discontinus et inconfortables.

### **Objectifs**

L'objet de l'étude est de réaménager ce secteur selon quatre orientations :

- Organiser la cohabitation des différents modes de déplacement et apaiser la circulation
- Conserver une capacité de stationnement et l'organiser
- Valoriser l'identité paysagère de ce quartier résidentiel au caractère forestier
- Assurer la gestion des eaux pluviales par infiltration

### **Scénarios d'aménagement**

Le projet se décline en deux scénarios :

- La jonction de l'allée de l'Usine et de la rue de Bel Air (scénario A)
- Le maintien en impasse de l'allée de l'Usine et de la rue de Bel Air (scénario B)

Le scénario A permet la création d'un bouclage sur la parcelle appartenant à Bordeaux Métropole, en favorisant les modes doux et en facilitant la collecte des ordures ménagères, tout en passant la

séquence 2 de la rue de Bel Air (tronçon entre l'allée de l'Usine et la résidence Emporium) à sens unique dans le sens nord-sud.

Le scénario B maintient la configuration en impasses avec une possibilité de créer un jardin plus large sur la parcelle appartenant à Bordeaux Métropole, mais la collecte des ordures ménagères demeure inchangée.

Dans les deux scénarios, il est proposé de limiter la vitesse à 20 ou 30 km/h, de créer un ralentisseur à l'entrée de la rue de Bel Air, des stationnements sur chaussée en chicanes, des noues d'infiltration pour les eaux pluviales et des espaces verts.

L'aménagement de ces voies nécessitera des acquisitions foncières par Bordeaux Métropole afin de disposer d'une emprise suffisante et de pouvoir réaliser l'extension du réseau d'assainissement notamment dans l'allée de l'Usine.

Le calendrier prévisionnel du projet porte sur des acquisitions foncières en 2022, puis des travaux en 2023-2024.

## **REPONSES AUX QUESTIONS RECUES PAR EMAIL**

### **Pourrait-on envisager l'aménagement d'une piste cyclable entre la résidence Emporium et le pôle multimodal, le long de la voie ferrée ?**

L'idée mérite d'être approfondie, mais vu le contexte c'est un sujet qui ne fait pas partie du projet d'aménagement du quartier de Bel Air. Il pourra néanmoins être étudié ultérieurement.

### **Il manque des stationnements à proximité de la résidence Emporium.**

Il pourrait être possible d'ajouter du stationnement côté nord de la séquence 1 de la rue de Bel Air, en face de la résidence Emporium, si l'on élargit l'emprise de la voie dans cette zone : cela ajouterait une dizaine de places supplémentaires. Cela doit être étudié finement.

Dans la séquence 2 de la rue de Bel Air, il n'est pas possible d'ajouter plus de places de stationnement que celles qui ont été présentées, car il y a peu de possibilités pour faire demi-tour, et l'objectif reste de limiter la circulation sur ce tronçon.

### **Du foncier reste disponible dans cette rue de Bel-Air, quels sont les projets en devenir pour cette manne foncière ?**

A ce jour aucun nouveau projet immobilier n'est programmé rue de Bel Air.

### **Quelle solution aujourd'hui concernant les incivilités, les excès de vitesse, la circulation des camions pourtant interdite sur la rue de Bel Air ?**

Il n'existe pas réellement de solution efficace quel que soit le site où sont exercées les incivilités. Une des solutions consiste à contacter la Police Municipale ou la Gendarmerie pour un constat en « flagrant délit » lorsque c'est possible.

### **Inquiétude concernant la sortie sur la voie publique avec un camping-car de 7,5m de long.**

La problématique de la longueur du camping-car sera prise en compte en phase AVP (avant-projet).

### **Il faudrait aménager des noues plantées le long de la voie ferrée pour plus de sécurité afin d'éviter que les personnes longent la voie ferrée pour aller à la gare.**

Il n'est pas certain que les plantations empêchent les personnes de longer la voie ferrée. De plus, l'emprise longeant la voie ferrée est la propriété de Réseaux Ferrés de France.

**Il conviendrait d'ajouter des bornes incendie car certaines propriétés situées en partie nord de la rue de Bel Air ne semblent pas être correctement desservies.**

L'hydrant le plus proche des habitations situées au bout de la rue de Bel Air est à moins de 400 mètres (hydrant 2973), à l'intersection de l'allée de l'Usine et de la rue de l'usine. C'est tout à fait conforme en ce qui concerne la défense incendie.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement de l'allée de l'Usine, la direction de l'eau pourra envisager le maillage du réseau d'eau et la pose d'une nouvelle borne, qui apportera plus de confort. Mais à ce jour cette intervention ne peut être envisagée compte tenu du statut privé de l'allée de l'Usine.

**Les largeurs présentées sur les profils du diagnostic semblent erronées.**

L'accotement est de largeur variable, de part et d'autre de la chaussée. Ce qui sera pris en compte pour le projet est l'emprise globale du domaine public, qui varie de 8 mètres environ, en tenant compte de l'emplacement réservé au PLU.

**Quid du prolongement depuis la rue de Bel Air vers la rue de Landegrand ?**

Ce n'est pas à l'ordre du jour.

**Crainte sur le fait que le stationnement en chicane soit difficile à gérer au quotidien (véhicules longs, déménagements...).**

Il pourra être prévu des îlots aux extrémités des chicanes pour limiter cet effet (plots, jardinières, gabions...).

**Proposition de trottoir côté nord pour mieux gérer l'angle entre la séquence 1 et la séquence 2 de la rue de Bel Air, lieu accidentogène.**

Cette proposition sera prise en compte pour la suite de l'étude.

**Que deviennent les poteaux téléphoniques et électriques ?**

A ce jour la commune ne souhaite pas enfouir les réseaux aériens. Les poteaux gênants ou dangereux seront traités au cas par cas.

**Il existe déjà un fossé dans l'emprise RFF qui ne nécessite pas la création d'une noue supplémentaire sur la séquence 2 de la rue de Bel Air.**

Il demeure néanmoins nécessaire de gérer les eaux pluviales sur le domaine public.

**Quid de l'entretien futur de cette nouvelle noue ?**

Les noues paysagées relèvent de la compétence entretien espaces verts de la commune.

**Mauvaise visibilité au débouché pour entrer dans la rue de Bel Air en venant du Nord.**

Cette remarque sera prise en compte pour la suite de l'étude.

**La rue de Bel Air est une voie étroite qui participe déjà à la diminution des vitesses.**

En effet, et la proposition de chicanes permettra d'accentuer cet effet en rétrécissant la chaussée.